Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D135_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D135_250926

ACQUISITION DE LA LOGE DU GARDIEN DE LA RESIDENCE DEAUVILLE HOME
73A rue du Général Leclerc à Deauville
Autorisation

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (ancien District de Trouville-Deauville et du Canton) est propriétaire, depuis 1974, des lots n°1 et n°3 de la résidence Deauville Home, située 73 rue du Général Leclerc à Deauville (14800), cadastrée section AD n°382 et soumise au régime de la copropriété.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D135_250926-DE

Le lot n° 1 correspond au sous-sol de l'immeuble, tandis que le lot n° 3 est constitué des locaux situés au rez-de-chaussée.

À l'issue des échanges intervenus avec le syndic de copropriété CITYA Côte Fleurie, un accord est intervenu en vue de l'acquisition par la Communauté de Communes de l'ancienne loge du gardien, correspondant au lot n°55 de la résidence Deauville Home, située 73 bis rue du Général Leclerc à Deauville.

Cette acquisition est envisagée pour un montant de 185 000 euros, correspondant à une surface d'environ 50 m², conformément au prix négocié entre les parties.

L'acquisition de ce lot permettrait à la collectivité de réaliser les travaux nécessaires à l'extension de ses locaux administratifs existants, situés au même niveau de l'immeuble, conformément au plan de copropriété joint en annexe.

En effet, l'élargissement progressif des compétences exercées par la collectivité a conduit au recrutement de nouveaux agents. Or, les espaces administratifs actuellement disponibles sont désormais entièrement occupés et ne permettent plus de répondre aux besoins croissants des services.

Dans ce contexte, l'acquisition de ce lot apparaît nécessaire afin d'adapter les locaux aux besoins actuels et futurs de l'administration, d'améliorer les conditions de travail des agents et d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services publics.

La Direction Générale des Finances Publiques - division des missions domaniales - a rendu un avis le 24/06/2026.

Après avis du Bureau en date du 12 septembre 2026, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du lot n° 55, pour un montant de 185 000 euros

- autoriser son Président, où le Vice-Président le représentant, à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération

- désigner Maître Maxime GRAILLOT, Notaire associé à DEAUVILLE, pour établir les actes e tous documents nécessaires à cette opération

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE l'acquisition du lot n° 55, pour un montant de 185 000 euros.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération

DÉSIGNE Maître Maxime GRAILLOT, Notaire associé à DEAUVILLE, pour établir les actes et tous documents nécessaires à cette opération.

Le Président :

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D135_250926-DE

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/
Qualité : Président

Roméo FROT
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org